

En outre, puisque je n'ai droit qu'à une seule question supplémentaire et par souci d'équité, pourrait-il promettre sans équivoque que les citoyens de notre pays qui témoigneront devant l'équipe de travail que son parti a créée aujourd'hui, seront à l'abri de toute récrimination de la part de ceux que leur témoignage pourrait indisposer?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis un peu surpris de la nature de la question posée par l'honorable député. Premièrement, il remet encore en doute les hautes qualités professionnelles de M. Farlinger et des gens qui travailleront avec lui. Je n'ai aucun doute quant à l'intégrité et à la capacité professionnelles de M. Farlinger et des gens qui travailleront avec lui, de telle sorte que susciter des doutes quant à des représailles possibles de la part de gens, qu'ils soient fonctionnaires ou qu'ils soient des citoyens comme les contribuables canadiens qui puissent craindre une discrimination quelconque, je crois que c'est vraiment malhonnête que de semer des doutes qui n'ont aucune raison d'exister. Et je mets vraiment en doute la bonne foi du député qui pose une telle question, et je lui dis qu'il met en doute la bonne foi de M. Farlinger et des gens qui travailleront avec lui.

[Traduction]

M. le Président: La présidence ne cherche pas à freiner l'enthousiasme des députés; cependant il faut que j'accorde la parole équitablement aux députés de tous les partis qui posent des questions. La présidence autorise le député du Yukon à poser une question supplémentaire; mais il faut que les députés sachent bien qu'elle s'efforce d'être aussi impartiale que possible.

ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE LES TÉMOINS JOUIRONT DE L'IMMUNITÉ

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Si nous témoignons tellement d'appréhension, c'est en raison de la conduite du ministre des Finances la semaine dernière. Ma question est simple: est-il prêt à nous assurer, ainsi que nous le lui demandons, que les témoins qui comparaitront devant notre équipe de travail qui sillonnera tout le Canada seront à l'abri de tout harcèlement? Voilà!

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis vraiment surpris de l'insistance du député. Vraiment, il y a de la part des députés de l'Opposition une véritable peur, une manie de la persécution. J'ai mentionné que c'est ce gouvernement qui a donné aux Canadiens une Charte canadienne des droits et libertés qui a garanti dans la Constitution les droits démocratiques, les droits d'expression, les droits de liberté et, à mon avis, pour les députés progressistes-conservateurs qui seraient paranoïaques au point de

Questions orales

douter que cette Charte s'applique à eux, ils devraient savoir que cela s'applique également à eux.

* * *

[Traduction]

LES PENSIONS

LES JUGEMENTS PORTÉS SUR DES DEMANDES DE PENSION D'INVALIDITÉ SANS DEMANDER CONSEIL À DES MÉDECINS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comment la Commission de pension a-t-elle pu rendre un tel jugement sur les demandes de pension d'invalidité, après six mois de réflexion, sans demander conseil aux médecins, aux chirurgiens ou aux spécialistes qui ont soigné les citoyens concernés?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais que le député puisse me donner des détails. Je ne peux tout bonnement pas répondre à sa question très hypothétique. Il faut bien du temps pour obtenir une pension d'invalidité et c'est souvent très frustrant, c'est le moins que l'on puisse dire. Nous avons fait tout notre possible pour accélérer le processus, surtout pour les cas faciles. Si le député songe au cas d'un de ses électeurs, nous ferons tout notre possible pour aider cette personne.

• (1450)

M. Deans: Monsieur le Président, je ne songe pas à un cas bien précis, mais à plusieurs cas.

LES PROCÉDURES DE LA COMMISSION DE PENSION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, dernièrement, bien des personnes ont appris après six mois d'attente que leur demande de pension avait été rejetée. Jamais le médecin de la personne qui présentait une demande n'a fait un examen et le ministère n'a jamais essayé de se mettre en rapport avec son médecin traitant ou n'importe quel médecin qui l'a soignée.

Comment la Commission de pension peut-elle, après avoir attendu six mois, annoncer à une personne qui a présenté une demande de pension d'invalidité, que celle-ci a été rejetée, alors qu'elle n'a même pas eu la décence de consulter les médecins concernés et de demander un nouveau bulletin de santé de cette personne?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis encore plus surprise que le député dise qu'il existe de nombreux cas de ce genre. Il devrait me les signaler dès que possible. Il existe des procédures établies, notamment un système d'appel sur les cas d'invalidité, dans le cadre du Régime de pensions du Canada. Si le député peut nous fournir des détails, nous étudierons immédiatement la question.